



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
21.05.2008 Bulletin 2008/21

(51) Int Cl.:
D06F 95/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07356162.3**

(22) Date de dépôt: **16.11.2007**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK RS

(30) Priorité: **17.11.2006 FR 0610080**

(71) Demandeur: **Etablissements Georges David**
01100 Oyonnax (FR)

(72) Inventeur: **David, Hervé**
01100 Oyonnax (FR)

(74) Mandataire: **Myon, Gérard Jean-Pierre et al**
Cabinet Lavoix Lyon
62, rue de Bonnel
69448 Lyon Cedex 03 (FR)

(54) **Conteneur, notamment panier ou bac à linge**

(57) Ce conteneur (1), qui est notamment un panier ou un bac à linge, comprend un corps (3) comportant une paroi de fond (31) et une paroi latérale (33). Le conteneur (1) comprend en outre au moins un élément (5) formant paroi intérieure, l'élément (5) comportant une première (5A) et une deuxième (5B) faces opposées et étant apte à être rapporté de manière amovible sur une

partie (37) du corps (3), à l'intérieur du corps (3), soit dans une première position, dans laquelle la première face (5A) est en appui contre la face interne (37A) de la partie (37), soit dans une deuxième position, dans laquelle la première face (5A) est orientée à l'opposé de la face interne (37A) de la partie (37) et l'élément (5) définit avec la partie (37) un réceptacle (7) interne au corps (3).

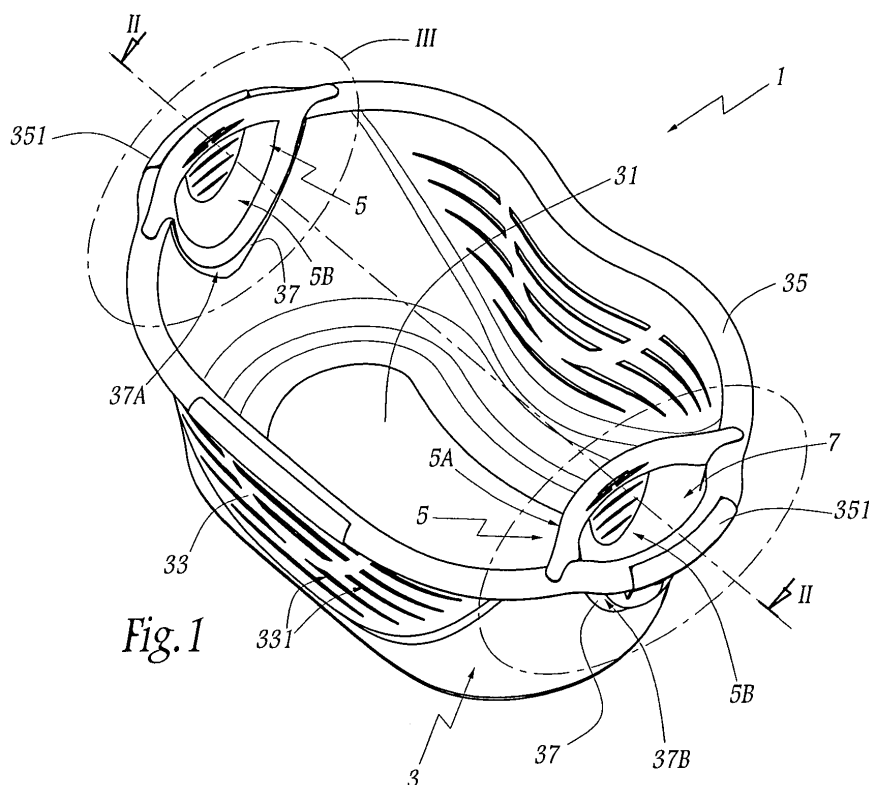


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention a trait à un conteneur, notamment à un panier ou un bac à linge, comprenant un corps comportant une paroi de fond et une paroi latérale. L'invention a également trait à une utilisation d'un tel conteneur.

[0002] Il est connu d'utiliser un panier ou un bac à linge pour stocker et transporter du linge. En particulier, un panier à linge est adapté pour transporter du linge sale en vue de son lavage ou du linge propre humide en vue de son séchage, par exemple sur un étendoir. Des accessoires de lavage, tels que des brosses ou des récipients de détergent, et des accessoires de séchage, tels que des pinces à linge, sont le plus souvent transportés conjointement avec le panier à linge. Cependant, lorsqu'un panier à linge est rempli de linge, il présente un poids important qui impose de la part d'un utilisateur un transport du panier à linge avec les deux mains. Dès lors, il est difficile pour l'utilisateur de transporter des accessoires de lavage ou de séchage en même temps que le panier, sauf à mettre ces accessoires dans le panier, au contact du linge, avec un risque d'enfouissement des accessoires sous le linge. Par ailleurs, il est connu d'accrocher sur un panier à linge un panier complémentaire destiné à contenir des accessoires de lavage ou de séchage. Un tel agencement augmente l'encombrement du panier à linge et empêche le gerbage du panier à linge avec d'autres paniers homologues lors de son rangement à vide.

[0003] C'est à ces inconvénients qu'entend plus particulièrement remédier l'invention en proposant un conteneur, notamment un panier ou un bac à linge, qui peut être gerbé avec des conteneurs homologues pour son rangement, tout en permettant un transport aisé de linge conjointement avec des accessoires de lavage ou de séchage.

[0004] A cet effet, l'invention a pour objet un conteneur, notamment un panier ou un bac à linge, comprenant un corps comportant une paroi de fond et une paroi latérale, caractérisé en ce que le conteneur comprend en outre au moins un élément formant paroi intérieure, l'élément comportant une première et une deuxième faces opposées et étant apte à être rapporté de manière amovible sur une partie du corps, à l'intérieur du corps, soit dans une première position, dans laquelle la première face est en appui contre la face interne de la partie du corps, soit dans une deuxième position, dans laquelle la première face est orientée à l'opposé de la face interne de la partie du corps et l'élément définit avec la partie du corps un réceptacle interne au corps.

[0005] Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, prises isolément ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :

- le conteneur est apte, lorsque l'élément est dans la première position, à recevoir en emboîtement un autre conteneur homologue ;

- la première face de l'élément est sensiblement complémentaire de la face interne de la partie du corps, alors que la deuxième face de l'élément est sensiblement complémentaire de la face externe de la partie ;
- le conteneur comprend des moyens de fixation amovible de l'élément sur la partie du corps dans la première position et dans la deuxième position ;
- les moyens de fixation de l'élément dans la première position et les moyens de fixation de l'élément dans la deuxième position sont confondus ;
- les moyens de fixation comprennent des organes de clipsage complémentaires prévus respectivement sur l'élément et sur la partie du corps ;
- la partie du corps comprend un bord de la paroi latérale opposé à la paroi de fond, l'élément étant apte à être fixé sur la partie du corps au voisinage de ce bord dans la première position et dans la deuxième position ;
- la partie du corps est une partie de la paroi latérale présentant une concavité orientée vers l'intérieur du corps ;
- le corps a une forme allongée, le conteneur comprenant deux éléments aptes à être rapportés sur deux parties du corps opposées selon la plus grande longueur du corps.

[0006] L'invention a également pour objet l'utilisation d'un conteneur tel que décrit ci-dessus pour le stockage et le transport de linge, conjointement avec des accessoires de lavage et de séchage.

[0007] Les caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui va suivre d'un mode de réalisation d'un conteneur selon l'invention, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un conteneur conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une coupe selon la ligne II-II de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue à plus grande échelle et en éclaté du détail III de la figure 1 ;
- la figure 4 est une vue à plus grande échelle et en éclaté du détail IV de la figure 1 ; et
- la figure 5 est une coupe analogue à la figure 2, de deux conteneurs conformes à l'invention en configuration gerbée.

[0008] Le conteneur 1 représenté à la figure 1 comprend un corps 3, qui comporte une paroi de fond 31 de forme ovoïde, à partir de laquelle s'étend une paroi latérale 33 sensiblement perpendiculaire à la paroi de fond 31. Dans l'exemple décrit et représenté, le corps 3 est constitué en polypropylène. En variante, le corps 3 peut être constitué en tout autre matériau approprié tel que, à titre d'exemple, en polyéthylène, en aluminium, en osier, etc. La paroi latérale 33 est percée d'ajours 331.

Ainsi, le corps 3 est adapté pour le stockage et le transport de linge, notamment de linge humide.

[0009] Le bord supérieur 35 de la paroi latérale 33, opposé à la paroi de fond 31, forme un bourrelet replié vers l'extérieur du corps 3. Deux éléments d'agrippage 351 équipent deux portions du bord 35 opposées selon la plus grande longueur du corps 3 ovoïde, de manière à former des poignées de préhension du corps 3.

[0010] La paroi latérale 33 comporte deux parties incurvées 37, identiques l'une à l'autre et opposées selon la plus grande longueur du corps 3 ovoïde. Chaque partie 37 présente une concavité orientée vers l'intérieur du corps 3 et s'étend en hauteur depuis le bord supérieur 35 jusqu'à une zone 333 de la paroi latérale 33 médiane entre le bord 35 et la paroi de fond 31.

[0011] Le conteneur 1 comprend également deux éléments 5 formant parois intérieures, destinés à être rapportés chacun de manière amovible sur le corps 3 au niveau d'une partie incurvée 37. Chaque élément 5 a une forme incurvée, sensiblement complémentaire de la forme des parties 37. Plus précisément, une première face 5A de chaque élément 5 est sensiblement complémentaire de la face interne 37A de chaque partie 37, alors qu'une deuxième face 5B de chaque élément 5 est sensiblement complémentaire de la face externe 37B de chaque partie 37.

[0012] Dans l'exemple décrit et représenté, les éléments 5 sont constitués en polypropylène. En variante, et de manière similaire au corps 3, les éléments 5 peuvent être constitués en tout autre matériau approprié.

[0013] Chaque élément 5 est adaptable sur une partie 37 dans une première position ou dans une deuxième position. Le passage entre ces deux positions est obtenu par une rotation R d'angle égal à 180° de l'élément 5 sur lui-même, comme montré à la figure 3.

[0014] Dans la première position d'un élément 5, visible sur le côté gauche des figures 1 et 2, la première face 5A de l'élément 5 est en appui contre la face interne 37A de la partie 37. Dans cette position, la deuxième face 5B de l'élément 5 est orientée vers l'intérieur du corps 3. Ainsi, lorsque les deux éléments 5 du conteneur 1 sont dans la première position, le conteneur 1 est apte à recevoir en emboîtement un autre conteneur 1 homologue, comme visible à la figure 5. Cette possibilité de gerbage de conteneurs 1 homologues résulte de la complémentarité de formes de la deuxième face 5B de chaque élément 5 et de la face externe 37B de chaque partie 37 du corps 3.

[0015] Dans la deuxième position d'un élément 5, visible sur la droite des figures 1 et 2, la première face 5A est orientée à l'opposé de la face interne 37A de la partie 37, de sorte que la concavité de l'élément 5 fait face à la concavité de la partie 37. Dans cette deuxième position, l'élément 5 définit avec la partie 37 un réceptacle 7 interne au corps 3. Dans le cas d'un panier ou d'un bac à linge, le réceptacle 7 peut être utilisé pour le stockage d'accessoires de lavage ou de séchage, alors que le linge est stocké dans la partie principale du corps 3, délimitée

par la paroi de fond 31, la paroi latérale 33 et les éléments 5 disposés dans la continuité de la paroi latérale 33.

[0016] Afin de garantir la tenue de chaque élément 5 par rapport à la partie 37 correspondante, le conteneur 1 comprend des organes de fixation amovible prévus de manière complémentaire respectivement sur chaque élément 5 et sur chaque partie 37 du corps 3. Ces organes de fixation sont destinés à maintenir chaque élément 5 sur la partie 37 correspondante à l'encontre d'efforts résultant du gerbage de conteneurs homologues sur le conteneur 1, lorsque les éléments 5 sont dans la première position, ou à l'encontre du poids d'accessoires entreposés dans le réceptacle 7, lorsque les éléments 5 sont dans la deuxième position.

[0017] Dans le mode de réalisation décrit, et comme visible aux figures 3 et 4, chaque élément 5 est fixé par clipsage sur la partie 37 correspondante. A cet effet, chaque élément 5 comporte deux pions cylindriques 53 aptes à être insérés par déformation élastique dans deux orifices complémentaires 373 percés dans la partie 37, au niveau du bord supérieur 35. En outre, chaque élément 5 comporte une languette 51 de centrage destinée à être insérée dans un orifice complémentaire 371 prévu sur la partie 37 au niveau de la zone médiane 333 de la paroi latérale 33. Grâce aux formes relatives du corps 3 et des éléments 5, ces organes de clipsage permettent la fixation amovible de chaque élément 5 sur la partie 37 correspondante, à la fois dans la première position et dans la deuxième position.

[0018] Comme il ressort de l'exemple décrit ci-dessus, un conteneur 1 conforme à l'invention est apte à être gerbé avec d'autres conteneurs 1 homologues lorsque les éléments 5 sont dans la première position, ce qui permet de réduire l'encombrement des conteneurs 1 pour leur rangement. De plus, un conteneur 1 conforme à l'invention est apte à recevoir du linge dans la partie principale du corps 3 et des accessoires de lavage ou de séchage dans chaque réceptacle 7 lorsque les éléments 5 sont dans la deuxième position. Il en résulte un transport facilité de linge dans le conteneur 1 conjointement avec des accessoires, ce qui est particulièrement avantageux lorsque le conteneur 1 est rempli de linge et présente un poids important.

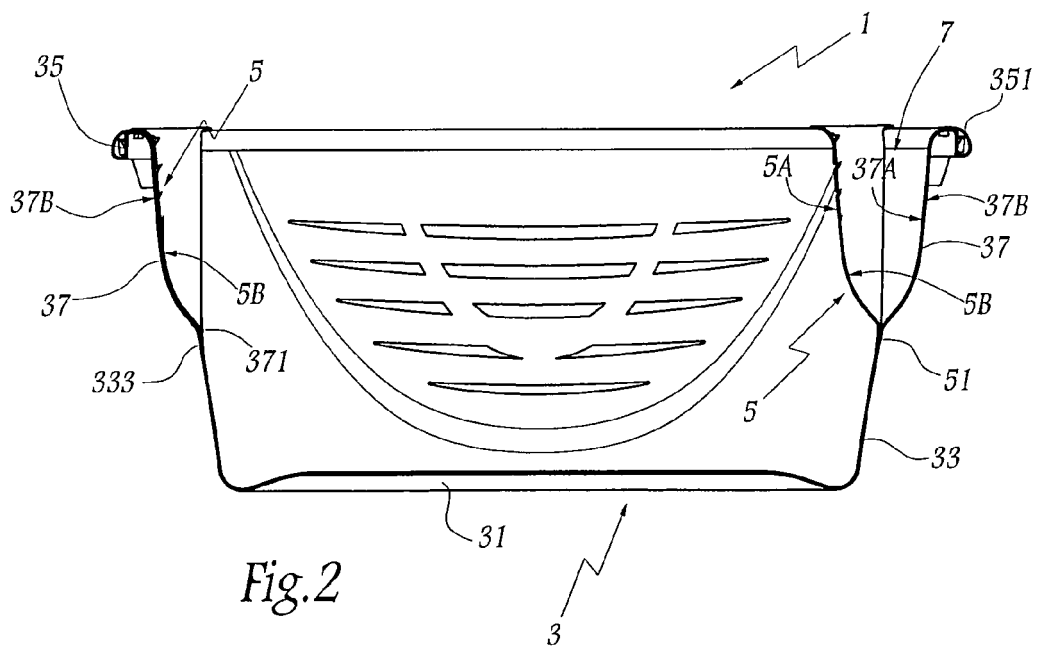
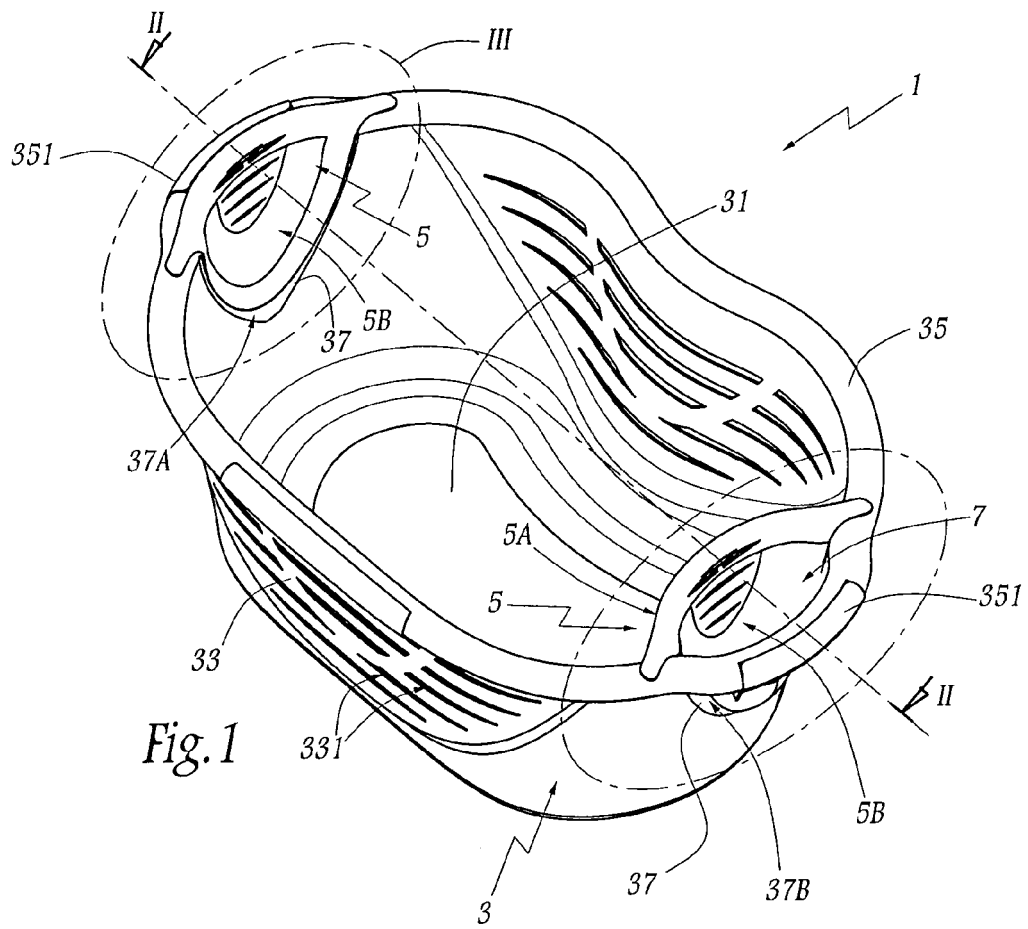
[0019] L'invention n'est pas limitée à l'exemple décrit et représenté. En particulier, le corps 3 peut ne pas être de forme ovoïde mais de tout autre forme adaptée, tel que par exemple de forme circulaire, de forme parallélépipédique, etc. De plus, chaque élément 5 peut être fixé sur une partie 37 par des moyens autres que des pions de clipsage, par exemple au moyen de pinces venant prendre appui sous le bourrelet du bord supérieur 35. Le nombre d'éléments 5 et de parties 37 du corps 3 peut également être différent de deux, en fonction du nombre souhaité de réceptacles 7.

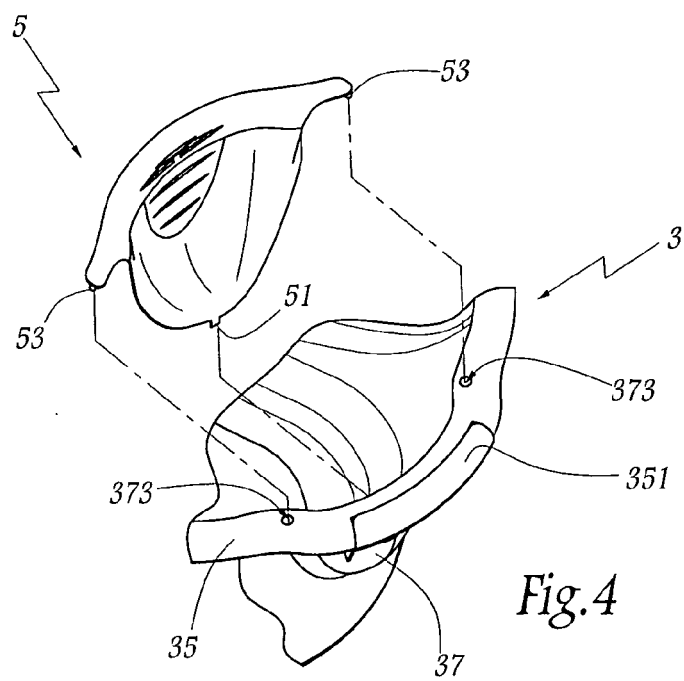
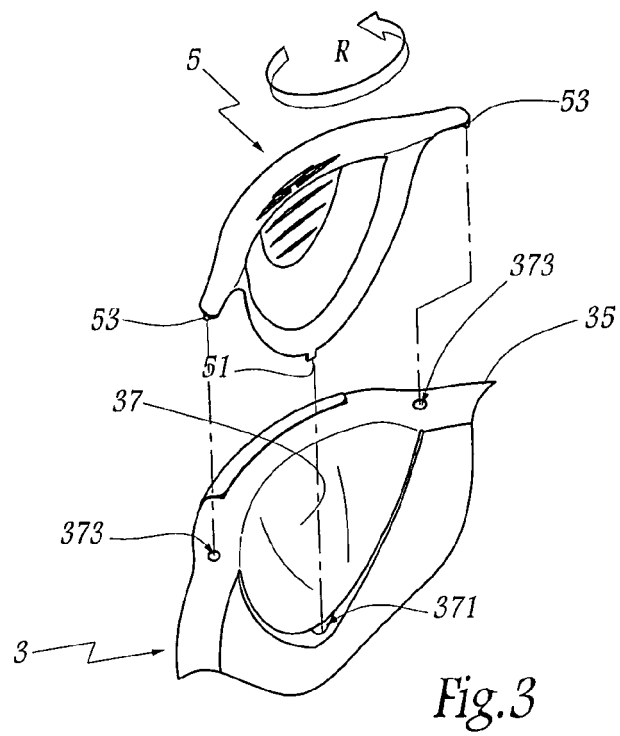
[0020] Par ailleurs, un conteneur 1 conforme à l'invention peut être utilisé pour d'autres applications que le stockage et le transport de linge, la dimension et la rigidité du corps 3 et des éléments 5 étant adaptées en fonction

de l'utilisation. Un tel conteneur 1 à compartiment latéral amovible peut être utilisé dans des applications variées nécessitant notamment la séparation d'éléments de natures différentes, à titre d'exemple dans tout dispositif de rangement.

Revendications

1. Conteneur (1), notamment panier ou bac à linge, comprenant un corps (3) comportant une paroi de fond (31) et une paroi latérale (33), **caractérisé en ce que** le conteneur (1) comprend en outre au moins un élément (5) formant paroi intérieure, l'élément (5) comportant une première (5A) et une deuxième (5B) faces opposées et étant apte à être rapporté de manière amovible sur une partie (37) du corps (3), à l'intérieur du corps, soit dans une première position, dans laquelle la première face (5A) est en appui contre la face interne (37A) de la partie (37), soit dans une deuxième position, dans laquelle la première face (5A) est orientée à l'opposé de la face interne (37A) de la partie (37) et l'élément (5) définit avec la partie (37) un réceptacle (7) interne au corps (3). 10
2. Conteneur selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** est apte, lorsque l'élément (5) est dans la première position, à recevoir en emboîtement un autre conteneur (1) homologue. 25
3. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la première face (5A) de l'élément (5) est sensiblement complémentaire de la face interne (37A) de la partie (37) du corps (3), alors que la deuxième face (5B) de l'élément (5) est sensiblement complémentaire de la face externe (37B) de la partie (37). 30
4. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens (51, 53, 371, 373) de fixation amovible de l'élément (5) sur la partie (37) du corps (3) dans la première position et dans la deuxième position. 35
5. Conteneur selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** les moyens (51, 53, 371, 373) de fixation de l'élément (5) dans la première position et les moyens de fixation (51, 53, 371, 373) de l'élément (5) dans la deuxième position sont confondus. 40
6. Conteneur selon l'une quelconque des revendications 4 ou 5, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation comprennent des organes (51, 53, 371, 373) de clipsage complémentaires prévus respectivement sur l'élément (5) et sur la partie (37) du corps (3). 45
7. Conteneur selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, **caractérisé en ce que** la partie (37) du corps (3) comprend un bord (35) de la paroi latérale (33) opposé à la paroi de fond (31), l'élément (5) étant apte à être fixé sur la partie (37) du corps au voisinage de ce bord (35) dans la première position et dans la deuxième position. 50
8. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie (37) du corps (3) est une partie de la paroi latérale (33) présentant une concavité orientée vers l'intérieur du corps (3). 55
9. Conteneur selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le corps (3) a une forme allongée, le conteneur (1) comprenant deux éléments (5) aptes à être rapportés sur deux parties (37) du corps opposées selon la plus grande longueur du corps.
10. Utilisation d'un conteneur (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, pour le stockage et le transport de linge, conjointement avec des accessoires de lavage et de séchage.





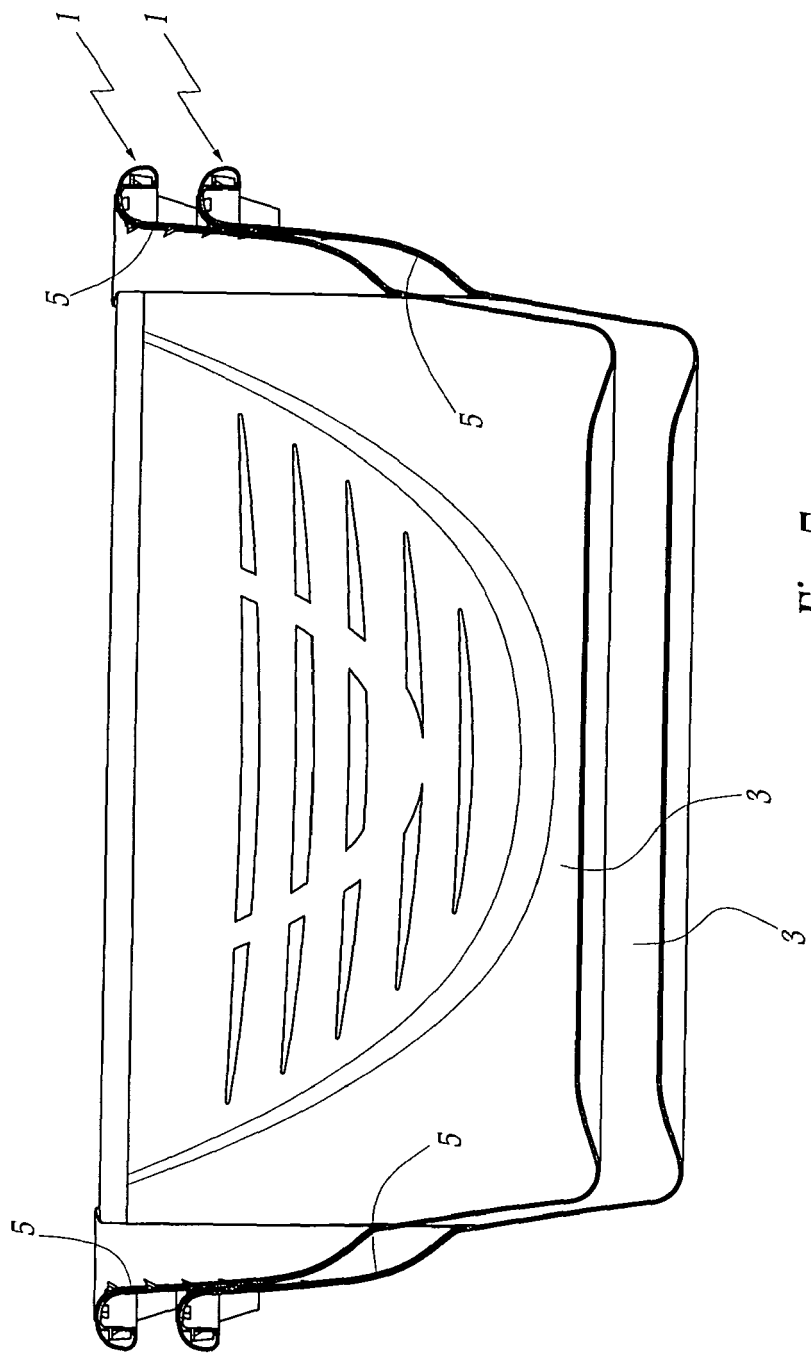


Fig. 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 07 35 6162

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2005/011900 A1 (DEROSA DAVID J [US]) 20 janvier 2005 (2005-01-20) * le document en entier *	1-10	INV. D06F95/00
A	US 4 981 232 A (WYNN PAUL M [US]) 1 janvier 1991 (1991-01-01) * le document en entier *	1-10	
A	GB 2 338 405 A (REILLY THOMAS [GB]) 22 décembre 1999 (1999-12-22) * le document en entier *	1-10	
A	DE 93 11 757 U1 (SCHOTT KAETE [DE]) 7 octobre 1993 (1993-10-07) * le document en entier *	1-10	
A	GB 2 212 114 A (HARVEY JOHN ROGER CHARLES) 19 juillet 1989 (1989-07-19) * le document en entier *	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 25 février 2008	Examineur Clivio, Eugenio
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intermédiaire			

4

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 07 35 6162

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-02-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2005011900	A1	20-01-2005	AUCUN	
US 4981232	A	01-01-1991	AUCUN	
GB 2338405	A	22-12-1999	AUCUN	
DE 9311757	U1	07-10-1993	AUCUN	
GB 2212114	A	19-07-1989	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82